

|                                                                                 |                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Mairie de Marolles-en-Brie<br>Place Charles de Gaulle<br>94440 Marolles-en-Brie | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU<br/>CONSEIL MUNICIPAL</b> |
| Délibération n° <b>0027/2023</b>                                                | <b>Objet</b> : Installation d'un conseiller municipal.                |

Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 7

Absents : 00

Votants : 27

L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin à 19h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

**Présents** : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, François ELIE, Caroline DELISSE, Mehdi BELLOUTH, Samantha CRISIAS, Noémie ARNOFFI, Bernard KAMMERER, Carine CHARLES, Benjamin GAUDON, Joël VILLAÇA, Jean-Charles JOULAIN, Claude DUROUX, Thierry EVAIN, Djamel MELLOUK conseillers municipaux.

**Absents représentés** : Alain BOUKRIS représenté par Alphonse BOYE, Pauline BISQUERT représentée par Vanessa HANNI, Jean-Pierre VANHAVERE représenté par François ELIE, Dominique HUMEZ représentée par Anne FERREIRA, Grégory NGUYEN représenté par Jean-Luc DESPREZ, Stéphanie COUCHOUX représentée par Céline MONASSA, Mathias ALONSO représenté par Mehdi BELLOUTH.**Absents** : /

Madame Vanessa HANNI a été nommée secrétaire de séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-1 modifié, L.2121-4 et R2121-2 modifié ;**Vu** le Code Electoral et notamment l'article L.270 ;**Vu** le courrier de Laura DELBOSC en date du 17 avril 2023, portant démission de son mandat de conseillère municipale ;**Vu** le courrier de Nathalie VASSEUR en date du 2 juin 2023, portant refus de son mandat de conseillère municipale ;**Considérant** qu'aux termes de l'article L.270 du Code Electoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée » ;**Considérant**, par conséquent, que Djamel MELLOUK, candidat suivant de la liste « Marolles Mon Village », est désigné pour remplacer Nathalie VASSEUR au titre de conseiller municipal ;**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,****A l'unanimité****ARTICLE 1 : PREND ACTE**

- de la démission de **Laura DELBOSC** le 12 avril 2023.
- du refus de **Nathalie VASSEUR** le 2 juin 2023.
- de l'installation de **Djamel MELLOUK** dans ses fonctions de conseiller municipal.

**ARTICLE 2 : PREND ACTE** du tableau municipal joint à la présente délibération.

CERTIFIE CONFORME  
MAROLLES-EN-BRIE, le 22 juin 2023



Vanessa HANNI  
Secrétaire de séance



Alphonse BOYE  
Maire de Marolles-en-Brie

*Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*